



Chauffage au sol électrique en panne

Par **jeffcb**, le **06/01/2013** à **12:06**

Bonjour,

Je loue une maison à un organisme de logements sociaux et mon chauffage au sol électrique est en panne depuis maintenant 15 jours et après multiple intervention d'un électricien il en résulte que pour le réparer on doit casser le sol et ensuite le béton pour le remplacer. Devant l'emploi des travaux on me dit que l'on va mettre des radiateurs électriques radiants pour remplacer le chauffage au sol! Je suis sûr que la consommation ne sera pas la même et que ce mode de chauffage sera bien moins agréable. Quel sont mes droits? ai-je droit à une indemnisation pour être sans chauffage depuis tout ce temps. dois-je accepter ce nouveau mode de chauffage? Et si la consommation est plus importante que faire? merci pour vos réponses cordialement jeffcb.

Par **cocotte1003**, le **06/01/2013** à **15:22**

Bonjour, le bailleur ayant fait le nécessaire pour réparer le chauffage, vous ne pouvez pas lui demander plus en outre une indemnité. Du moment que vous avez un chauffage par la suite, le bailleur est en droit de décider ce qui convient le mieux. Les résilles au sol consomment beaucoup aussi, surveillez votre compteur électrique, selon la qualité des radiateurs ils ne consommeront pas plus, cordialement

Par **jeffcb**, le **08/01/2013** à **15:33**

Bonjour, j'ai reçu la visite du responsable des locations qui m'a proposé pour le moment en

attente de réparation,car ils sont assuré et vont faire marcher cette derniere,un chauffage convecteur TLS 403 turbo,je doute que je sois aussi bien chauffé et surtout que cela consomme pareil!!! et je n'ai qu'à me taire.....
Cordialement jeffcb